



**9^e Festival International
du Film et de l'Image
des Mondes [Sous] Marins**

" Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. "
Antoine de Saint-Exupéry

9^{ème} FESTIVAL DU FILM ET DE L'IMAGE DES MONDES SOUS-MARINS

Les Aires Marines Protégées

**DU 24
AU 27
OCTOBRE
2024**

**9€
PASS JOUR**

**15€
PASS 2 JOURS**

**20€
PASS 3 JOURS**

**GRATUIT
-14 ans**

**PARRAIN
ERIK
ORSENNA**

TRÉBEURDEN - LE SÉMAPHORE

f @ y festivalsousmarin-bretagne.fr #FMSM

GRAND CONCOURS INTERNATIONAL DE FILMS

Règlement du concours

f @ y Festivalsousmarin-bretagne.fr



Article 1 - Objectif du concours :

L'objectif est d'offrir, aux professionnels et aux amateurs cameramen, producteurs et cinéastes du monde sous - marin, le moyen d'exprimer leur conviction à devoir protéger le monde marin sous toutes ses formes et de participer à sa valorisation à l'occasion du " 9^{ème} FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM ET DE L'IMAGE DES MONDES SOUS-MARINS " de TRÉBEURDEN, dont le but est de promouvoir et de valoriser notre planète bleue auprès d'un large public.

Article 2 - Catégories et thèmes retenus par le Conseil d'Administration du festival pour l'année 2023 :

Pour cette neuvième édition 2024, le concours est organisé de la manière suivante :

- *concours professionnels, définis ci-après sous la terminaison " **Masters** ",*
- *concours amateurs, définis ci-après sous la terminaison " **Espoirs** ".*

Les thématiques retenues sont :

- *Epaves mondiales,*
- *Faune et flore Manche, Atlantique et Mer du Nord,*
- *Eaux douces, rivières et lacs mondiaux,*
- *Paysages sous-marins mondiaux.*

Les catégories retenues sont :

- *Epaves mondiales, court ou long métrage (à destination des masters),*
- *Epaves mondiales, court métrage ou clip (à destination des espoirs),*
- *Faune et flore Manche, Atlantique et Mer du Nord, court ou long métrage (à destination des masters),*
- *Faune et flore Manche, Atlantique et Mer du Nord, court métrage ou clip (à destination des espoirs),*
- *Eaux douces, rivières et lacs mondiaux court ou long métrage (à destination des masters),*
- *Eaux douces, rivières et lacs mondiaux court métrage ou clip (à destination des espoirs),*
- *Paysages sous-marins mondiaux court ou long métrage (à destination des masters),*
- *Paysages sous-marins mondiaux court métrage ou clip (à destination des espoirs).*

Article 3 - Prix :

Trois nominés seront choisis par délibération d'un jury pour chaque catégorie, ce qui donne :

Prix masters épaves, court métrage ou long métrage

- 1 Premier prix or
- 1 Second prix argent
- 1 Troisième prix bronze

Prix espoirs épaves, clip ou court métrage

- 1 Premier prix or
- 1 Second prix argent
- 1 Troisième prix bronze



Prix masters Faune et Flore MANCHE-ATLANTIQUE-MER DU NORD, **court métrage ou long métrage**

- 1 Premier prix or
- 1 Second prix argent
- 1 Troisième prix bronze

Prix espoirs Faune et Flore MANCHE-ATLANTIQUE-MER DU NORD, **clip ou court métrage**

- 1 Premier prix or
- 1 Second prix argent
- 1 Troisième prix bronze

Prix masters eaux douces, rivières et lacs mondiaux **court métrage ou long métrage**

- 1 Premier prix or
- 1 Second prix argent
- 1 Troisième prix bronze

Prix espoirs eaux douces, rivières et lacs mondiaux **clip ou court métrage**

- 1 Premier prix or
- 1 Second prix argent
- 1 Troisième prix bronze

Prix masters paysages sous-marins mondiaux **court métrage ou long métrage**

- 1 Premier prix or
- 1 Second prix argent
- 1 Troisième prix bronze

Prix espoirs paysages sous-marins mondiaux **Clip ou court métrage**

- 1 Premier prix or
- 1 Second prix argent
- 1 Troisième prix bronze

Points importants :

A- En fonction du nombre de films reçus, le jury pourra, de manière souveraine, regrouper certaines catégories en une seule.

Exemple : trop peu de films dans une des catégories = regroupement masters et espoirs, ou encore regroupement de deux ou trois catégories.

B- Le jury se réserve la possibilité de décerner à un film non retenu, un prix spécial du Jury.



Les prix seront matérialisés par différents lots, dont un symbole “ très fort ” (or, argent, bronze) de la région trébeurdaise, l'ormeau.

Article 4 - Inscriptions :

- Ouverture des candidatures : **01 Avril 2024**
- Date limite d'inscription : **01 Septembre 2024**
- Envoi des candidatures et des films à l'adresse ci-dessous :

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM et de l'IMAGE DES MONDES SOUS MARINS
Chez Patrick BOURGÈS

14, Chemin des POMMIERS

22 560 TREBEURDEN

Courriel Festival : contact@festivalsousmarin-bretagne.fr

Site du festival : <https://festivalsousmarin-bretagne.fr/>

- Vos contacts :

- Infos Festival :

Patrick Bourgès

patrick.bourges@eecbois.fr

Port : 06 26 74 01 24

- Infos techniques concours :

Site du Festival : <https://festivalsousmarin-bretagne.fr/>

Courriel Festival : contact@festivalsousmarin-bretagne.fr

Article 5 - Frais d'Inscriptions :

Les frais d'inscription sont portés à **15 € + 5 €** par œuvre présentée quelle que soit la catégorie.

(Exemple : frais inscription 1 x 15 + 2 films = 2 x 5, soit un total de 25 €).

L'inscription implique automatiquement l'accord et l'acceptation par le producteur et par l'auteur de toutes les règles de compétition telles qu'indiquées à suivre.

Les œuvres présentées sont des œuvres récentes.

Les œuvres **antérieures à l'année 2022** pourront être projetées au public, hors compétition.

Article 6 - Format des oeuvres :

Trois formats sont proposés aux candidats :

6-1 Un format clip d'une durée comprise entre **3 mn minimum** et **8 mn maximum**.

6-2 Un format court métrage d'une durée comprise entre **7 mn minimum** et **20 mn maximum**.

6-3 Un format long métrage d'une durée comprise entre **25 mn minimum** et **52 mn maximum**.

Quelle que soit la catégorie, les images sous marines doivent représenter un minimum de **40 %** du temps global de la vidéo.

Les œuvres seront présentées sous format **DVD**.

Taille des images : **Full HD, soit 1920 X 1080**.

Formats : **MP4 ou MOV (codec H264)**.



Les films supérieurs à **25 mn** seront présentés sous format **FHD 1920 X 1080** pour les projections / soit gravés comme “données” en FHD sur DVD (sinon, le format DVD sera du HD 1280 X 720) / soit sur support clé USB ou disque dur / Wettransfer)

Les formats 4K sont exclus.

Les films peuvent être envoyés sur support USB ou CD/DVD Rom, ou disque dur ou par We Transfer.

Ils seront tous livrés en version française (étrangers avec sous-titre français acceptés).

Tout film non accompagné de sa fiche et des frais d'inscription ne sera pas pris en compte.

Nota : Les organisateurs du Festival prendront le plus grand soin des fichiers numériques soumis à compétition. Pour autant, les organisateurs ne pourront être tenus responsables de toute perte de données survenue au moment des téléchargements sur le Web ou lors de la compétition elle-même.

Article 7 - Jugement des œuvres présentées :

Quelle que soit la catégorie, les films seront classés par le jury sur la base de quatre éléments :

- 1- genre, thème, histoire, scénario ;*
- 2- qualité des images ; ratio images sous marines/images de surface ;*
- 3- musique du film ;*
- 4- intérêt patrimonial, pédagogique et/ou environnemental.*

Chaque élément sera noté de **1 à 10 points (1 mauvais à 10 très bon)**, soit une note globale sur **40 points maximum**.

Article 8 - Jury :

Dans le respect de l'impartialité qui s'impose pour un tel concours, le Conseil d'Administration du Festival a décidé qu'un membre du jury ne pourra être sollicité qu'une fois tous les trois ans.

Le jury 2024 sera composé de **six à huit membres** :

- *des professionnels caméramen sous marins,*
- *des amateurs caméramen sous-marins,*
- *des amateurs ou professionnels caméramen non plongeurs.*

Nota : Un vote du public est actuellement à l'étude. S'il devait se tenir, le classement Jury + Public sera précisé aux candidats pour **fin Août 2024**.

En l'état, c'est ce règlement daté du **01 avril 2024** qui fait référence.

Les décisions du jury sont sans appel dans tous les aspects de la compétition et ne peuvent être contestées.

En cas d'égalité de vote au nombre de points, ou en cas de litige, la voix du Président du jury sera prépondérante.

Un lauréat titulaire de plusieurs titres dans une même catégorie : or et argent et bronze, se verra remettre uniquement la plus haute distinction (**exemples** : or et argent ou bronze = or ; argent et bronze = argent).

Article 9 - Droit de propriété :

Les producteurs et auteurs des œuvres présentées en concours déclarent être propriétaires légitimes de tous les droits liés à l'œuvre qu'ils présentent, y compris les musiques de l'œuvre.



Ils déclarent disposer également de tous les droits à l'image des personnes présentées dans les œuvres en concours.

L'Association organisatrice du concours ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable, en cas de plainte d'ayant droit (SACEM, etc...).

Tout litige éventuel sera traité par le Tribunal Judiciaire de SAINT BRIEUC, seule juridiction compétente sur le territoire du festival.

Article 10 - Utilisation des œuvres par l'Association organisatrice et porteuse du Festival International du Film et de l'Image des Mondes Sous-Marins à TREBEURDEN :

10 a - Les producteurs et auteurs des œuvres présentées en concours conviennent que les œuvres toutes catégories confondues peuvent être utilisées ou reproduites pour la couverture médiatique du festival, ainsi que pour la promotion des compétitions futures dans tous les médias, y compris la télévision, internet, etc...

Cette cession d'images aux médias pour la promotion du Festival ne pourra jamais aller au-delà de **2 mn** d'images par œuvre.

Par contre les œuvres proposées à la compétition pourront demeurer indéfiniment dans les archives de l'Association organisatrice. Elles pourront aussi être mises en ligne par lien de type Youtube ou autre, à compter des sites internet du Festival, de l'Association EMBARQUE à TREB et de l'Aquarium marin de Trégastel.

Cette acceptation donne aux organisateurs du festival l'autorisation de projection en public, durant la durée du festival, des œuvres en concours, sans réclamer de droits d'auteur ou de rémunération.

Les œuvres pourront être utilisées en projection publique lors des festivals futurs, mais ne seront jamais utilisées en projection publique hors période des festivals.

Aucun droit d'auteur ou autre type de rémunération ne pourront être réclamés pour la programmation et la projection du ou des films présentés au public pendant les festivals, que ce soit : en, ou hors compétition.

10 b - Les œuvres présentées au concours pourront être utilisées, libres de droits, lors d'expositions présentées à l'Aquarium marin de 22 730 Trégastel.

Elles pourront également être utilisées pour la promotion de ces expositions.

Cet accord résulte du partenariat établi entre l'Aquarium, géré par Lannion Trégor Communauté, et l'Association EMBARQUE à TREB, porteuse du Festival.

En signant le formulaire d'inscription à la compétition, les producteurs et les auteurs acceptent cette clause du règlement.

Article 11 - Annonce des résultats - retraits des lots

Le jury aura délibéré pour le **28 septembre 2024**.

Les nominés aux différentes catégories seront prévenus entre le **29 septembre et le 06 octobre 2024**, par courrier électronique.

La présence de tous les nominés est souhaitée à Trébeurden le **samedi 26 Octobre 2024 à 18 h 00**.

Les enveloppes, remises par le Président(e) du Jury au Président du Festival seront décachetées en public dans la salle du SEMAPHORE de Trébeurden par le Parrain ou la Marraine du festival, ou par le Président(e) du Jury en l'absence du Parrain ou de la Marraine, ou par un représentant du Festival, en cas d'empêchement de ce dernier.



Les lauréats seront invités à venir sur scène recueillir leurs lots.

Si le gagnant d'un titre ne peut venir chercher ses lots sur place le jour de la remise des prix, ceux-ci pourront être remis à une tierce personne de sa connaissance, ou lui être expédiés à ses frais.





FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM et de L'IMAGE des MONDES SOUS-MARINS de la Côte de GRANIT ROSE -22 560 TREBEURDEN

BULLETIN D'INSCRIPTION CONCOURS FILMS 2024

A nous retourner avant le **01 septembre 2024** au plus tard, accompagné du montant total des frais d'inscription

CANDIDAT au CONCOURS :

NOM / Prénom :

Nationalité :

COORDONNEES :

E-Mail :

Tél. (n° auquel vous êtes facilement joignable) :

Adresse :

Code Postal Ville

PRODUCTEUR - REALISATEUR - SON - MUSIQUE :

NOM de la PRODUCTION :

E-Mail :

Tél. (n° auquel vous êtes facilement joignable) :

Pays :

NOM du ou des REALISATEURS :

E-Mail :

Tél. (n° auquel vous êtes facilement joignable) :

Pays :

E-Mail :

Tél. (n° auquel vous êtes facilement joignable) :

Pays :

NOM du SONORISATEUR et MUSIQUES :


E-Mail :

Tél. (n° auquel vous êtes facilement joignable) :

Pays :



Le règlement est à adresser par chèque libellé au nom de l'Association Embarque à Tréb, ou par virement (RIB ci-dessous).

 Crédit Mutuel de Bretagne		RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE	
Banque 15589	Gulchet 22846	N° de compte 051607931 40	Clé RIB 81
Titulaire du compte	: EMBARQUE A TREB MAISON DES ASSOCIATIONS IMPASSE DU VIEUX PUIITS BP 1 22560 TREBEURDEN		
Domiciliation	: CCM TREBEURDEN		
Devise	: EUR		
IBAN FR76 1558 9228 4605 1607 9314 081	BIC CMBRFIR2BXXX		

Je soussigné :

Déclare avoir lu et accepté le règlement du concours du film 2024 organisé par l'Association EMBARQUE à TREB, sise à 22 560 TREBEURDEN.

Lu et approuvé le règlement
(Recopié à la main)

Signature..... (Obligatoire)

